

Séminaire

LES NOUVEAUX DEFIS DES FONCTIONS D'ARBITRE

Jeudi 5 Juillet 2012 - 9h00-13h00

Chambre de Commerce Internationale—38 Cours Albert 1er—Paris 8ème

Madame Monsieur

NOM PRENOM

FONCTION

SOCIETE/CABINET

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

ADRESSE COURRIEL

TELEPHONE FAX

FRAIS DE PARTICIPATION :

- Membre d'ICC France : **180 € HT** (215,28 € TTC) par personne
Si paiement avant le 5 Juin 2012 : 160 € HT (191,36 € TTC)
- Non Membre d'ICC France : **220 € HT** (263,12 € TTC) par personne
Si paiement avant le 5 Juin 2012 : 200 € HT (239,20 € TTC)

REGLEMENT :

- Virement bancaire sur le compte d'ICC France Conseil
BNP Paribas, RIB 30004 00819 00010117206, Clé RIB 61
IBAN : FR76 3000 4008 1900 0101 1720 661 BIC : BNPAFRPPPLZ
Merci d'indiquer le nom du participant et la mention « Séminaire 5-7-12 »
- Chèque bancaire ou postal (à l'ordre d'ICC France Conseil)
- A réception de facture

En tout état de cause, le règlement doit nous parvenir avant la date du Séminaire

DATE

SIGNATURE

NB : Le présent séminaire se déroule conformément aux modalités mises en place par le Conseil National des Barreaux pour la formation continue obligatoire des avocats.